

La schola dite des Camilli

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **17 (1957)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2° MS BE 1810, fig. 6

lavis de 22 × 38 cm, échelle en modules et en pouces, intitulé « Chapiteau découvert à Avenches au mois de mai 1804 », signé « Aubert Parent fecit ».

3° MS SO 1811.149, fig. 25

lavis de 20 × 29 cm, intitulé « Chapiteau découvert à Avenches en 1804 » et signé « Aubert Parent del. 1804 » (fig. 5 a).

3 bis MS ZH M 29

copie 27 × 40 cm du précédent, datée de 1867.

Il est, si je vois bien, impossible de ramener ces chapiteaux dessinés à un type connu ; mais cette singularité même permet d'en rapprocher le chapiteau tout semblable qui supporte aujourd'hui l'angle sud-ouest du toit du hangar aménagé entre le musée et la route (fig. 5 b). C'est dire, une fois de plus, l'importance de ces documents inédits pour l'archéologie aventicienne.

II. LA SCHOLA DITE DES CAMILLI

La découverte de 1810

Le manuscrit de Bâle n'en parle pas, ce qui confirme la date qui y est inscrite (1809). Le manuscrit de Berne décrit la situation avant les fouilles :

« On remarque surtout dans cet ancien territoire, à la lettre *E*, deux déz de piédestaux en marbre, ils sont encore situés à leur place primitive. Ils sont même très mutilés, leurs corniches manquent ; mais peut-être leurs bases qui sont encore enterrées sont-elles conservées. La proportion de ces déz est de 3 pieds 9 pouces de diamètre, leur distance de l'un à l'autre est de 10 pieds. Ainsi l'espace des colonnes qu'ils portaient était l'Eustyle [*sic* !]. Il serait très intéressant de voir ces bases hors de terre pour juger du genre d'architecture à laquelle ils ont appartenu » (MS BE 1810.15).

Mais dans le « supplément » annexé à ce même manuscrit, la situation est différente. Entre temps des fouilles avaient été faites, Parent avait visité l'endroit et noté ses observations, qui appa-

raissent en version originale dans ce supplément et, d'une façon un peu plus claire, dans le manuscrit de Soleure, que je cite pour cette raison :

« [En 1804 il a vu deux piliers de marbres de la Lance]... Au mois de mai 1810, dans une révision que je fis sur l'emplacement d'Aventicum je fus satisfait d'apercevoir que des ouvriers étaient occupés à débarrasser de terre ces piliers. J'eus alors l'avantage et la facilité de prendre connaissance de ces marbres, et je fus convaincu que c'était ici l'entrée d'un immense édifice, dont une grande partie des fondements était déjà mis à découvert : je m'informai qui ordonnait ces fouilles, et j'appris avec satisfaction que c'était M. le capitaine Fornala, propriétaire de la place, parce qu'il était très difficile de cultiver sur ce terrain : après avoir examiné ces marbres, je reconnus que c'étaient les piédroits d'une porte principale ; leurs hauteurs jusqu'aux fractures étaient encore de près de quatre mètres, leur largeur d'un mètre et demi sur un d'épaisseur. Il a fallu de gros blocs de marbre pour tailler de pareils piédroits ; car ils étaient d'un seul bloc. L'ouverture de la porte était de trois mètres trois décimètres ; en supposant qu'elle eût eu le double de hauteur, les piédroits avaient donc six mètres six décimètres. Le bas de cette entrée paraît avoir été de niveau avec l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Elle était pavée de grandes dalles de même marbre, [et] on y distinguait très bien le frotis de la porte qui était de bronze. Il paraît qu'elle était formée de deux vantaux quoiqu'on n'en ait déterré aucun débris. Heureusement on rencontra dans ce déblayement une table de marbre intacte et dont l'inscription est du plus grand intérêt. Le marbre est moins nuancé et plus blanc que celui employé au bâtiment, il n'a qu'un mètre en hauteur sur huit décimètres six centimètres en largeur. Voyez la forme ci-contre... » (MS SO 1811.137-139).

Une esquisse de l'inscription suit, aussi fantaisiste que les mesures indiquées (*CIL* 13.5110). C'est une plaque commémorative en l'honneur d'un certain C. Valerius Camillus, dont il sera question plus loin. Il suffit, pour le moment, de souligner que cette inscription aurait pu avoir sa place dans n'importe quel édifice public et ne nous apprend rien sur la nature de celui dans lequel elle fut trouvée.

Pour l'analyse finale des relations de Parent sur les fouilles de 1804 et 1810 il faut encore mentionner les variantes de la version originale en rapport avec le passage cité du manuscrit de Soleure. En voici le début :

« Au mois d'avril [*sic* !] de la présente année 1810 je me rendis dérêchef sur le territoire de l'ancienne Aventicum pour y visiter ces respectables ruines et vérifier sur place l'exécution du plan géométral avant de le joindre à ce manuscrit... » (MS BE 1810, supplément, p. 37), et la fin :

« J'ai levé à la hâte un aperçu du peu qui est mis à découvert des restes de l'édifice dont j'ai parlé, on peut le voir ci-après ; mais cela ne suffit pas pour donner une idée de la distribution du bâtiment ni de son usage. On a aussi l'obligation à Monsieur le capitaine Fornallaz [*sic*] d'avoir soigné une intéressante inscription déterrée dans ses propriétés. Je la rapporte ici avec exactitude à la page suivante. Le marbre sur lequel elle est gravée est une table d'environ [*sic* !] quatre pieds sur trois... » (*ibid.* p. 38).

La comparaison de ces détails montre bien la négligence de Parent préparant la rédaction finale du manuscrit de Soleure : il change la date, évidemment sans y prendre garde, et invente des mesures de l'inscription, faute d'en posséder de plus précises. Il est plus honnête, cependant, en ce qui concerne le plan des ruines. Parent le supprime sans doute pour la version finale puisqu'il se rend compte de son caractère conjectural. Quant à l'inscription de Camillus, il n'est pas non plus certain d'où elle provient — peut-être d'une autre propriété du capitaine Fornallaz toute différente de celle qu'a visitée Parent. Car la version originale n'est pas précise sur ce point.

L'ensemble de ces descriptions d'un témoin oculaire ne peut en tout cas inspirer confiance. Il n'est donc pas déplacé d'essayer de rétablir, par une analyse des assertions mentionnées, les faits tels que Parent les a vus en 1804 et en 1810. Afin de permettre une comparaison facile de ses « observations » et de l'interprétation qu'il en donne à maintes reprises, une table a été dressée (voir p. 33). Deux lettres, *A* et *B*, y distinguent les deux édifices en question, et la dernière colonne, en utilisant ces mêmes lettres, indique la provenance de l'inscription des *nautae* — selon Parent.

Ainsi on peut suivre le développement des travaux de 1804-1810 et des affirmations de cet auteur :

MS BS 1809 : bien qu'il ne parle que d'un seul édifice, il y a raison — nous l'avons vu plus haut, page 24 — de croire qu'en même temps un autre édifice fut mis à jour et fouillé en partie. Il en résulta la découverte du chapiteau et de l'inscription des *nautae*. Cette interprétation conjecturale que nous devons faire apparaît entre parenthèses.

MS BE 1810 : c'est là, à la page 7* (introduction), l'origine de la confusion, qui entraînera une fausse attribution de l'inscription. Aucune difficulté ne subsiste si l'on admet que Parent aurait confondu — en préparant ce manuscrit après son retour — les notions *soulignées*. L'édifice public était visible jusqu'en 1810, date de sa destruction et en même temps de la deuxième visite de Parent. Sous l'influence de son incertitude Parent inventa probablement la *théorie*, terminant son récit, d'une école de natation, dont tous les deux édifices auraient fait partie. Dès lors, son interprétation échappait à toute difficulté.

MS SO 1811 et MS BE 1810 « supplément » : en somme les fouilles de 1810 ne s'accordaient que peu avec cette théorie. Après l'avoir rejetée, tentant de distinguer de nouveau les deux édifices, Parent commit l'erreur d'attribuer l'inscription au bain, et non à l'édifice public.

Les faits observés par Parent entre 1804 et 1810 se résument donc comme suit :

En 1804 il a vu deux édifices :

1^o « édifice immense » (*B*), deux blocs de marbre visibles hors de terre et entourés d'eaux souterraines ; on sortait de ces fouilles un chapiteau et, peu après, l'inscription des *nautae*. Sur cette dernière découverte, Parent ne fut renseigné qu'après coup ;

2^o non loin de cet emplacement un « petit bain particulier » ou édifice à hypocauste (*A*) fut complètement détruit.

En 1810 Parent revient sur les lieux et ne voit qu'un seul édifice (*B*), en grande partie hors de terre. C'est l'édifice aux piliers de marbre, entourés d'eaux souterraines. Parent en dessine les ruines pour le supplément au MS BE 1810.

Comparaison des témoignages de Parent relatifs aux découvertes
de 1804 et 1810

Source	Récit de Parent	Interprétation	Edifice envisagé	Provenance de l'inscription des <i>nautae</i>
MS BS 1809	28 petit bain particulier détruit tirés d'un creux d'eau : chapiteau grec inscription des <i>nautae</i> explication : « déesse nau- ta »	En 1804 : édifice à hypo- causte détruit [édifice public (chapiteau, ins- cription !) dé- couvert en par- tie]	A [B]	[B]
MS BE 1810	7* bain découvert, fouille non continuée en 1804 édifice avec chapiteau et colonnes détruit en 1804	édifice à hypo- causte <i>conservé</i> en 1804 édifice public <i>dé-</i> <i>truit</i> en 1804	A B	B
	15 deux « dés de marbre » in situ (distants de 10 pieds) visibles en 1804	édifice public (entrée) visible en 1804	B	—
	18-19 restes d'un bain détruit en 1804 chapiteau et inscription des <i>nautae</i> découverts dans un creux d'eau 20 ce bel édifice était une école de natation conte- nant des salles de bain	édifice à hypo- causte détruit en 1804 édifice public mis à découvert Parent invente une <i>théorie</i> : A + B = école de na- tation	A B AB	AB
MS BE 1810 Suppl.	creux d'eau — en 1810 édi- fice mis à découvert en partie, deux piliers de mar- bre distants de 10 pieds, murs — inscription de C. Valerius Camillus	édifice public détruit en 1810 (entrée monu- mentale)	B	—
MS SO 1811	En 1804 : 144 ss. destruction d'un bain, inscription des <i>nautae</i> et chapiteau tirés de l'eau En 1810 : 137 ss. découverte d'un édifice immense, piliers observés déjà en 1804 — inscrip- tion de C. Valerius Camil- lus trouvée dans les ruines	édifice à hypo- causte détruit en 1804 édifice public détruit en 1810	A B	A

En rédigeant sa relation finale pour le MS SO 1811, sous l'influence d'une erreur précédente, il attribue donc faussement l'inscription des *nautae* à la construction détruite en 1804 (édifice *A*). Si on peut reconstruire ainsi les erreurs de Parent, il est au moins très probable que le grand édifice public était la *schola* des *nautae*. Une difficulté pourtant reste : une lettre manuscrite (MS VD 1885) du 9. 7. 1804 donne comme emplacement où cette inscription fut trouvée une « propriété de Messr. Guisan », tandis que Parent dans toutes ses versions attribue cet emplacement au terrain du capitaine Fornallaz, où il avait observé les ruines. A s'en tenir à cette première version il faudrait admettre soit que l'inscription a été déplacée de son endroit primitif, soit que les deux propriétés étaient très proches l'une de l'autre. L'erreur de Parent dans l'attribution de l'inscription deviendrait alors plus compréhensible.

L'analyse des témoignages de Parent terminée, il faut tenir compte aussi des autres raisons en faveur d'un rapprochement de l'édifice public de 1810 et de l'inscription des *nautae* de 1804, à savoir :

a) Comme l'on ne possède plus le plan cadastral de 1803, on ne peut identifier les deux propriétés en question. Or sur son plan d'Aventicum ¹ Parent indique deux fois deux dés de marbre :

1^o au sud du chemin conduisant à la *porte de l'Est* (endroit marqué *F*) et

2^o en *Perruet* selon l'appellation actuelle, à l'est des ruines d'un mausolée sur le plan Ritter (fig. 11). Parent tient sans doute cette indication de son prédécesseur qui indique aussi deux piliers avec le mot « Ruines ».

Le premier emplacement sur la pente de la colline est certainement libre de toutes eaux souterraines et, par conséquent, exclu pour l'édifice public décrit par Parent. Le deuxième en revanche serait situé près du centre antique de la ville (voir ci-dessous p. 67) et est corroboré par le témoignage de Ritter, sans doute beaucoup plus exact que celui de Parent. Ce deuxième emplacement semble donc assez probable.

¹ MS BE 1810, fig. 2 ; MS SO 1811, fig. 22.

b) Une lettre du 17. 4. 1809 (MS VD 1885) relate qu'à cette époque à Avenches, on améliorait les chemins de la commune en distribuant plusieurs chars de tuiles extraites des fouilles d'un grand édifice public (!). Il est donc question ici d'un seul édifice public resté en relativement bon état jusqu'en 1809 ; c'est aussi la date qui conviendrait le mieux à la construction dessinée par Parent en 1810. D'autre part il serait étrange qu'un édifice détruit en 1804 ait disparu sans laisser de trace, après avoir fourni une inscription remarquable et des fragments de colonnes. Cette lettre mentionnant un édifice public en 1809 confirme alors le rapprochement entre celui-ci et l'inscription des *nautae*.

c) Toutefois la raison majeure est donnée par les mesures de Parent relatives à l'inscription d'une part, et à l'entrée observée par lui d'autre part. N'ayant pas assisté à la découverte de l'inscription, il en fit le dessin probablement lors de sa deuxième visite en 1810. Selon lui l'entrée était large de dix pieds et demi (MS BE 1810.38) ou de 3 m 30 cm (MS SO 1811.138). L'inscription était longue de 10 pieds et 8 pouces (MS BE 1810.19). La pierre étant aujourd'hui fragmentaire, on ne peut vérifier le témoignage de Parent sur ce point. Il paraît cependant que la longueur actuelle de 243 cm (mesurée sur la partie polie) est en parfait accord avec les mesures données par lui (330 cm). Si on tient compte des extrémités brisées, il faut ajouter environ 90 cm à la longueur actuelle, ce qui donne de nouveau 330 cm. Il est donc assez certain que cette architrave des *nautae* ait appartenu en réalité à l'édifice public dont Parent nous a conservé un plan et une description également fragmentaires.

Si l'usage s'est établi de parler d'une *schola* des Camilli, c'est avant tout à cause d'une inscription d'Yverdon. Celle-ci mentionne un monument commémoratif érigé en l'honneur d'un particulier — ce qui est tout autre chose que la *schola* des *nautae* :

C(aio) Flavio Camil[lo] / II vir(o) col(oniae) Hel(vetiorum) flami-
mini / Augusti / quem ordo patronum / civitatis cooptavit eiq(ue) /
ob merita eius erga rem / publicam scholam et / statuas decrevit /
vikani / Eburodunenses / amico et patrono.

« (En hommage) à Gaius Flavius Camillus, préfet de la colonie des Helvètes, prêtre d'Auguste, que le conseil a élu patron de la nation et auquel il a accordé, vu ses mérites envers l'Etat, une schola et des statues. Les habitants d'Yverdon à leur ami et patron » (*CIL* 13.5063 ; voir figure 6).

Sur l'emplacement et la forme de cette *schola*, rien ne nous est connu. A Avenches on a cependant trouvé deux autres inscriptions en l'honneur de personnages surnommés *Camillus* :

1^o C(aio) Valer(io) C(aii) f(ilio) Fab(ia) Camillo quoi publice / funus Haeduum / civitas et Helvet(iorum) decreverunt et civitas Helvet(iorum) / qua pagatim qua publice / statuas decrevit / [Iu]lia C(aii) Iuli Camilli f(ilia) Festilla / ex testamento.

« En hommage à Gaius Valerius Camillus, fils de Gaius, de la tribu Fabia, auquel la nation des Héduens ainsi que celle des Helvètes ont accordé des funérailles officielles. De même la nation des Helvètes et ses différentes tribus lui ont fait ériger ensemble des statues. (Ce monument fut érigé par) Iulia Festilla, fille de Gaius Julius Camillus, sur ordre testamentaire » (*CIL* 13.5110).

Longtemps perdue, cette inscription a été étudiée en 1910 par E. Secrétan (*Bull.* 10, p. 17-23 avec photographie).

2^o L'autre inscription fut trouvée en 1870, non loin de l'emplacement assigné à la *schola* des *nautae* :

[C(aio) I]ul(io) C(aii) f(ilio) Fab(ia) Cam/[illo s]ac(rorum) Aug(ustalium) mag(istro) / [trib(uno)] mil(itum) leg(ionis) IIII Maced(onicae) / [hast]a pura et cor(ona) aur(ea) / [donat]o a Ti(berio) Claud(io) Caes(are) / [Aug(usto) ite]r(um) cum ab eo evocatus / [in Brita]nnia militasset Iul/[ia Ca]milli fil(ia) Festilla / ex testamento.

« (En hommage à) Gaius Iulius Camillus, fils de Gaius, de la tribu Fabia, président du culte d'Auguste, tribun militaire de la IV^e légion appelée Macédonienne, qui fut décoré d'une lance et d'une couronne d'or par l'empereur Claudius après avoir servi, rappelé par lui en Bretagne. (Ce monument fut érigé par) Iulia Festilla, fille de Camillus, sur ordre testamentaire » (*CIL* 13.5094).

Ces inscriptions, intéressantes en elles-mêmes, ne nous apprennent rien sur les *scholae*, car elles pouvaient décorer n'importe quel édifice ou esplanade publics. Si on les a trouvées l'une près de

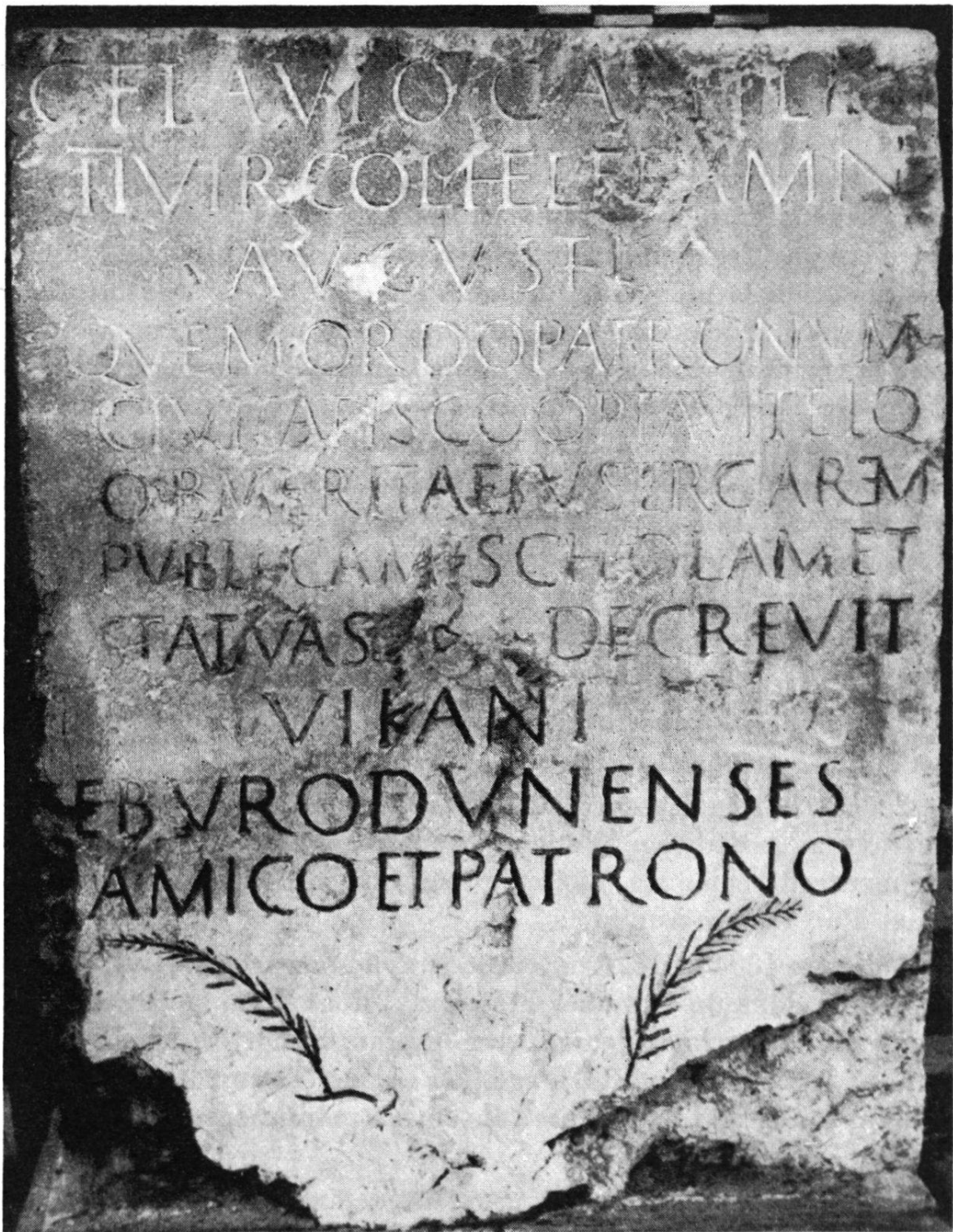


Fig. 6. — Inscription d'Yverdon, nommant la *schola* de C. Flavius Camillus.
Photographie de l'auteur.

l'autre, cela n'atteste guère l'existence d'une *schola* des *Camilli*, mais plutôt d'un endroit public quelconque, auquel on pourra donner à volonté les noms de portique, curie, thermes, temple, basilique, marché ou bien *schola*, cette dernière identification étant précisément la moins probable, vu la date des inscriptions. Comme nous l'avons vu plus haut (p. 17), il n'y avait au premier siècle de notre ère que des monuments *schola*, et non des édifices de ce nom. L'explication la plus vraisemblable est donc que ces inscriptions décoraient une construction publique sans avoir aucun rapport avec la véritable *schola* de C. Flavius Camillus, monument érigé en l'honneur d'un particulier, dont les habitants d'Yverdon nous ont laissé le souvenir. Ce monument *schola* devait se trouver quelque part à Aventicum, plutôt le long d'une route devant les portes de la ville. Le monument rectangulaire d'Ostie avec ses deux niches semi-circulaires (ci-dessus p. 19) peut en servir d'exemple.

En résumé, l'analyse des documents de fouilles et des inscriptions montre que, des découvertes de 1804 et 1810, évidemment inséparables l'une de l'autre, il faut retenir que :

1^o une petite construction à hypocauste fut démolie en 1804 ; son emplacement est inconnu ;

2^o en 1804 également, dans des conditions peu claires, une architrave avec dédicace d'une *schola* par les *nautae*, ainsi que des fragments de colonnes (chapiteau dessiné par Parent) furent extraits d'un terrain humide ;

3^o entre 1804 et 1810 un édifice public important était en partie visible dans un terrain marécageux, dont l'emplacement n'est connu qu'approximativement par le plan de Ritter. En 1810 cet édifice fut complètement dégagé ; on en possède une description et un plan également fragmentaires (entrée monumentale, parties de murs) ;

4^o l'architrave des *nautae* provient, selon toute probabilité, de cet édifice public et en surmontait l'entrée, le désignant ainsi comme *schola* des *nautae* ;

5^o dans les environs d'Aventicum, plutôt que dans la ville même, une *schola* dédiée à la mémoire d'un C. *Flavius Camillus*, attestée par une inscription d'Yverdon.

Sur la base de ces considérations, on pourra tenter un *essai de reconstitution* en utilisant au mieux les indications fragmentaires sur cet édifice (voir fig. 7). Or le plan de Parent en couleurs (fig. 8) semble représenter deux parties différentes du bâtiment :

a) *l'entrée monumentale* comporte deux piédroits monolithiques qui continuent vers l'intérieur. Ce sont peut-être les fondements de murs mitoyens. Il y a un troisième « pilier de marbre » dont le texte ne dit rien. Entre ce pilier latéral et l'entrée est indiquée une paroi en pierres taillées, peinte en rouge brun, ce qui, chez les Romains, n'avait rien d'extraordinaire ;

b) *un ensemble de murs* (à droite sur le dessin) qu'il faudra se représenter peut-être comme la partie postérieure de l'édifice. Si on fait du demi-cercle une moitié d'abside, un piédroit de l'entrée serait dans l'axe du bâtiment. Ainsi on admettra soit une certaine inexactitude (le mur latéral serait alors plus long que ne le montre le dessin), soit l'existence d'autres piliers et de deux entrées secondaires. La première hypothèse est préférable, puisque les fondements très solides de l'abside suggèrent des voûtes spacieuses. Il vaut donc mieux élargir la dimension de l'abside pour l'ajuster à celle de l'entrée. Le mur en *H* enfin pourrait faire croire que cet édifice avait des ailes latérales semblables à celles de la *basilica sotteranea* de la Porte Majeure à Rome ¹. En tout cas cet ensemble semi-circulaire invite à supposer un plan de *basilique*. Mais cette reconstruction est basée sur des conjectures bien plus que sur des faits. On a vu plus haut que le témoignage de Parent, seul à nous offrir des mesures et des renseignements de détail, est malheureusement peu digne de foi ; il ne saurait être adopté tel quel ici. Mais le fait incontestable qu'Avenches possédait un édifice public avec abside, appelé *schola*, suffit à justifier l'étude détaillée des documents. Rares sont les cas sûrs, c'est-à-dire identifiés par une inscription, qui nous livrent des renseignements sur la nature de l'*édifice schola*. Il n'en est aucun, semble-t-il, qui nous apprenne davantage que celui d'Avenches. L'inscription des *nautae* n'est pas datée, mais la formule *in honorem domus divinae* suggère la seconde moitié

¹ Jérôme Carcopino, La basilique pythagoricienne de la porte Majeure, Paris 1927.

du deuxième siècle, ou le troisième siècle. C'est à cette époque, nous l'avons vu plus haut (p. 20), qu'un édifice pouvait être appelé *schola*. Son usage et sa nature ne peuvent être qu'entrevus. La dédicace elle-même à la famille impériale appuie l'hypothèse qu'il s'agirait, à Avenches, d'un édifice public, ou destiné en partie au moins à une fonction officielle ou administrative. Ce n'est pas la simple maison de réunion d'une corporation quelconque, mais d'une corporation essentielle à la vie économique et administrative de la colonie d'Aventicum. L'abside observée sur le plan pourrait être à l'origine du nom *schola*, analogique de celui que portent différentes constructions semi-circulaires, exèdres ou niches dans des bains ¹. Faute de pouvoir produire une explication reposant sur une recherche complète de la terminologie, nous devons nous contenter ici de ces hypothèses sur la nature et l'usage de l'édifice *schola* dont Avenches nous fournit un exemple extrêmement précieux.

III. LA SCHOLA DITE DES MACER

La découverte de 1849

Contrairement aux cas précédents, on possède ici une documentation assez complète, due à Emmanuel d'Oleyres, alors conservateur du Musée. Il ne s'agit que de combiner ses nombreuses observations et d'en tirer une description d'ensemble. Les sources principales sont les MS AV 1851 et MS VD 1885 (cités ici AV et VD, pour éviter des répétitions inutiles). — Les premières découvertes, faites en 1849, sont décrites par d'Oleyres comme suit :

« Avenches, le 9 avril 1850 — Le conservateur des Antiquités à Avenches à la Commission du musée et de la Bibliothèque. — Messieurs ! Dans l'enceinte d'Aventicum, à environ dix minutes de distance de la ville d'Avenches, dans la direction d'orient, M. Louis Guisan, maçon, a découvert l'année dernière [1849], dans sa propriété dite du Prilaz, une inscription dont le socle et la base étaient brisés. — Lorsqu'on m'informait de cette trouvaille je me transportai sur place en novembre dernier ; la pierre qui portait l'inscription n'était pas entière ; ce qu'il en reste, brisé en deux mor-

¹ Vitr. 5.10.3.